

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14 – conseillers présents : 17
Date de convocation : 29 mai 2017

Présents : ROY Jean-Marie, MONNERON Christian, BRUNET Sylvie, LAURANT François, DUBOSQ Isabelle, CROMER Marie-Thérèse, COUCHE Valérie, CANON Gaston, JAGOUX Sylvie, BODIN Dominique, PICARD Christian, GAZEAU Emmanuelle, LECLERC-DUCHAMP Isabelle, ROBIN Evelyne, NOURIGEON Fabien, PICHE MULTON Myriam, RUSSEIL Philippe

Absents excusés : REJOU-MECHAIN Bertrand, BONNEAU Frédéric, BROUSSARD Raphaël,

Secrétaire de séance :

DUBOSQ Isabelle se propose pour tenir cette fonction.

II – POUVOIRS

BABINOT Sarah ayant donné procuration à M.ROY Jean-Marie
COUSIN Sylvie, ayant donné procuration à Mme BRUNET Sylvie
LARGEAU Hélène, ayant donné procuration à Mme CROMER Marie-Thérèse
PAIRAULT Françoise, ayant donné procuration à M. PICARD Christian
RAMBAUD Fabrice, ayant donné procuration à Mme DUBOSQ Isabelle
PINTAUD Francis ayant donné procuration à PICHE-MULTON Myriam

III – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

1-Vente de matériel

Suite à l'acquisition d'un nouveau broyeur, il est proposé aux membres du conseil municipal de céder l'ancien au prix de 400 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de céder à M. CALMETTE Olivier, l'ancien broyeur, au prix de 400 euros

2- Subventions aux associations

Par délibération en date du 13 avril 2017, le Conseil Municipal a fixé le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations.

Le dossier de l'ESCV n'étant pas complet lors du conseil précité, Mme BRUNET Sylvie, adjointe aux sports et à la vie associative, propose au Conseil Municipal de verser à l'association ESCV, sur le budget 2017, la subvention de 3 580 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder cette subvention.

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les Donneurs de Sang » de 420 € pour les aider à s'équiper d'outils de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide, d'accorder cette subvention exceptionnelle.

3- Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière, par courriers du 20 et 24 avril 2017, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances suivantes et d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice en cours :

Budget « commune » Montant total : 611,67 €

M. GRUGET David – Années 2015-2016	391,67 €
M. GUERIN Nicolas - Année 2011	220,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances ci-dessus et inscrit les dépenses au budget de l'exercice en cours, pour un montant total de 611.67 €

Budget « assainissement » Montant total 3 994,30 €

Mme BANLIAT Stéphanie – Années 2015-2016	270,20 €
Double d, La Fringale - Années 2014 - 2015	478,94 €
Eco Cards Eirl el Kabbay, avenue Niort - Année 2013	40,97 €
M.GAUCI Frédéric - Année 2013	285,54 €
Le Fournil de l'Abbaye EURL – Années 2014-2015	774,68 €
Mme CHAIEB Samira – Années 2014 à 2016	877,55 €
Mme DE DONNA Malika – Années 2014-2015	116,25 €
M.DELAGE Sullivan – Années 2015-2016	113,94 €
M.GUERIN Nicolas/Mme BARATEAU Francesa –Années 2011-2012	107,82 €
M.NEAU Thierry sdt – Années 2009 à 2014	270,77 €
M. CHAUVET Brigitte – Année 2013	22,86 €
Mme FERANDIN Linda – Année 2013	6,16 €
M. FILLON Gérard – Année 2010	75,00 €
GARGANTUA Café - Année 2013	205,74 €
LANGLAIS Sindy – Année 2015	34,51 €
M. LARGEAU Bernard – Années 2012-2013	220,55 €
M. MINOT Jean-Paul - Année 2012	0,46 €
Mme MOUNIER Paulette - Année 2013	26,67 €
M. OLAS Rodolfo CREPIN J - Année 2014	26,39 €
M. PAIRAULT André – Année 2015	2,08 €
Mme RIFE Jacqueline - Année 2013	24,77 €
M. ZIANI Otmene BRUNET L – Année 2015	12,45 €

Budget « SPANC » Montant total : 225€

M. FILLON Gérard – Année 2007	150 €
SCP FAUCHER JONOUX – Année 2010	75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances ci-dessus et inscrit les dépenses au budget de l'exercice en cours, pour un montant total de 225 €.

4- Groupement de commandes pour le SPANC

Par délibération en date du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'un groupement de commande avec le Département pour l'achat d'un logiciel métier pour l'assainissement non collectif (ANC) et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Des modifications sont intervenues depuis suite auxquelles il convient d'autoriser à nouveau le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

5- Mise en accessibilité des points d'arrêt de bus : demande de subvention

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau RDS du Département des Deux-Sèvres, il est proposé au conseil municipal de mettre en accessibilité deux points de desserte de bus afin de permettre à toute personne souffrant d'handicap, sous toute forme qu'il soit, ainsi que les personnes à mobilité réduite, d'emprunter les transports en toute sécurité.

Il s'agit des arrêts situés près du collège François Albert dans le sens Niort-Melle et Melle-Niort.

Les travaux seront réalisés en régie par les services techniques : aménagement d'un « quai surélevé » avec une rampe d'accès et une bande de guidage. Les fournitures s'élèvent à 5 366 € HT soit 6 439,20 €.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus précités d'un montant de 5 366 € HT,
- Prévoit le financement sur le budget « commune » 2017,
- Atteste que la commune récupère la TVA,
- Indique que son numéro de SIRET est le suivant : 217 900 612 00011,
- Sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du programme CAP 79 d'un montant de 2 683 €,
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- Autorise monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

6-Echange de terrains rue des Mésanges

Lors de l'aménagement du parking du complexe sportif, rue des Cèdres, M. et Mme CANON Gaston ont cédé gracieusement à la commune, par convention en date du 29 novembre 2011, 10m2 de sa parcelle cadastrée AD n° 434, à l'alignement de la clôture de leur propriété.

Les terrassements, à la verticale, pour décaisser la plate-forme du parking, réalisés en limite de parcelle sur 6ml environ, ont fait l'objet de la construction d'un mur de soutènement de 1 m de haut, puis ensuite, dans le prolongement, d'un talutage.

En compensation de cette bande de terrain, la commune cède à M. et Mme CANON Gaston, en fond de parking, une bande de terrain de 0,50m environ, égale à l'épaisseur du mur, sur toute la longueur de la parcelle AD 434, pour permettre, le cas échéant, la mise en place d'une clôture rectiligne.

Le service des domaines a été consulté et n'émet pas d'objection à la vente à l'euro symbolique (avis n° 2017-061-V0080).

Au vu de ces éléments, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De céder à M. et Mme CANON la parcelle AD n° 475 (division de la parcelle AD n° 435) d'une superficie de 16 m2, au prix de 1 € ;
- D'acquérir la parcelle AD n° 473 (division de la parcelle AD n° 434) d'une superficie de 10 m2, au prix de 1 € ;
- De confier l'acte de vente au cabinet notarial situé rue de Niort à Celles-sur-Belle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité :

- De céder à M. et Mme CANON la parcelle AD n° 475 (division de la parcelle AD n° 435) d'une superficie de 16 m2, au prix de 1 € ;
- D'acquérir la parcelle AD n° 473 (division de la parcelle AD n° 434) d'une superficie de 10 m2, au prix de 1 € ;
- De confier l'acte de vente au cabinet notarial situé rue de Niort à Celles-sur-Belle,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

- Fait à Celles-sur-Belle, le 12/06/2017
- Affiché le 12/06/2017

Le Maire,

Jean-Marie ROY